

Vandœuvre, le 18 Avril 2013

**Direction Générale**  
VG/

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 AVRIL 2013**

**Présidence :** M. HABLOT Stéphane

**Secrétaire de séance :** Mme BIGARE Jennifer

**Présents :**

M. HABLOT Stéphane - Mme KOMOROWSKI Régine - M. DONATI Patrice - Mme ARNAUD Geneviève - M. FAIQ Abder Rahim - Mme MATTERA Marie-Thérèse - Mme DEVILLE Nelly - M. BERNARD Jean-Paul - Mme LAHRACH Nadia - M. BACH Bernard - Mme ROUILLON Marie-Agnès - M. CARPENA Jean-Paul - M. SEKKOUR Rachid - Mme GUENOT Monique - Mme NASSOY Bernadette - M. JARRY Daniel - Mme BOHN Christiane - Mme EVROT Florence - M. PONCELET Philippe - Mme KUSY Odile - M. ALLE Paul - M. GENIN Jean-Noël - Mme MICHEL Dorine - M. CHEIKH Azzam - Mme CABLE Valérie - Mme BIGARE Jennifer - Mme VON HATTEN Bertille - Mme RENAUD Dominique - M. MULLER François - Mme HOULLE Marie-Jeanne - M. VANDELDELDE Jean-Luc - Mme ARDIZIO Christine - M. SAINT-DENIS Marc - M. PANNIER Nicolas.

**Pouvoirs :**

Mme GRAF Chabha à Mme ROUILLON Marie-Agnès - M. THIRIET Sylvain à M. HABLOT Stéphane - M. GIUMMELLY Philippe à Mme EVROT Florence - Mme NICOLAS Françoise à M. MULLER François.

**Absent :**

M. LACREUSE Jacques.

## **OUVERTURE OFFICIELLE DE LA SEANCE :**

Après avoir fait l'appel des pouvoirs, le quorum est constaté.

**M. le Maire** installe officiellement M. Jean-Noël GENIN - nouveau Conseiller Municipal délégué à la Médiation et à la Sécurité.

Arrivée de M. FAIQ - Mme ARNAUD - M. SEKKOUR - M. PANNIER.

**Rapporteur : M. HABLLOT**

## **- DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

### *Décision prise le 26 février 2013.*

- Passation d'une convention avec ECOVAL 17 rue Victor Basch à Vandœuvre, représentée par René Kuhn - Président, afin de mettre à disposition du personnel pour effectuer des travaux de création de deux bureaux au service des Affaires Scolaires et des modifications de locaux Place de Paris, le personnel sera facturé sur la base horaire de 19 € net de taxes actualisée suivant la revalorisation du SMIC ; les travaux exécutés étant financés jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 14 999 € - imputation 90.2 6042 48V.

### *Décisions prises le 27 février 2013.*

- Passation d'une convention avec Nicolas MOOG - Auteur et illustrateur, afin d'animer un moment d'échange sur son œuvre auprès du public de la Médiathèque Municipale Jules Verne le 30 mars 2013 de 10h30 à 12h00, pour un montant de 224 € - imputation 321.2 6042 212V et 25 € à l'imputation 321.2 6358 212V pour les cotisations versées à l'Agessa.

- Passation d'une convention avec Vincent VANOLI - Auteur et illustrateur, afin d'animer un moment d'échange sur son œuvre auprès du public de la Médiathèque Municipale Jules Verne le 30 mars de 10h30 à 12h00, pour un montant de 224 € - imputation 321.2 6042 212V et 25 € à l'imputation 321.2 6358 212V pour les cotisations versées à l'Agessa.

- Passation d'une convention, avec Mme Elvire MURAIL - auteur en résidence, dans le cadre de l'action "Mission Bouquine 2013" organisée par la Médiathèque Municipale Jules Verne en partenariat avec le Collège Haut de Penoy, afin d'organiser des rencontres régulières avec les élèves du Collège et le public de la Médiathèque, pour un montant de 1 441,26 € imputation 321.2 6042 212V et 103,74 € imputation 321.2 6358 212V pour les cotisations versées à l'Agessa.

- Passation d'une convention avec le Centre Culturel André Malraux - Scène Nationale, représenté par Jean-Pierre BECKER - Président, afin de programmer diverses prestations en coproduction avec la Médiathèque Municipale Jules Verne comme suit :

\* Lecture de textes : 16 janvier 2013

\* Ateliers autour du projet Micronomade : 11 / 12 février - 15 / 16 février - 22 / 23 mars - et 12 / 13 avril 2013

\* Lecture musicale : 9 février 2013

\* Petites formes musicales : 14 / 16 et 17 mai 2013

\* Performance dansée : courant novembre 2013

pour un montant de 3 100 € - imputation 321.2 6042 212V.

### *Décision prise le 5 mars 2013.*

- Souscription gratuite de la carte PROS Privilèges délivrée par LA POSTE, afin de faciliter les achats (hors affranchissement par machine à affranchir et envoi en nombre) et d'accélérer les modalités administratives et bancaire de paiement, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Décisions prises le 7 mars 2013.

- Passation d'un contrat avec la Société OTIS 2 allée d'Auteuil à Vandœuvre, afin de soumettre les ascenseurs de l'Hôtel de Ville à des visites d'entretien, de vérification et le cas échéant de dépannage, à compter du 15 mars 2013 pour un an renouvelable par reconduction expresse sans que sa durée ne puisse excéder 3 ans, pour un montant annuel de 2 200,64 € TTC - imputation 020.91 6156 48V.

- Passation de conventions avec :

\* l'Association ARSEN (Association Rencontres Services Environnement), afin d'organiser les classes de découverte de l'environnement et du patrimoine à 55160 Bonzée, du 19 au 22 mars 2013 pour 44 élèves de l'école Paul Bert, pour un montant de 9 398 €,

\* la Fédération Culture et Liberté Moselle Relais des Etangs à 57810 Languimberg, afin d'organiser les classes de découverte du patrimoine historique et naturel, du 21 au 24 mai 2013 pour 44 élèves de l'école Paul Bert, pour un montant de 9 372 € - imputation 255.1 6042 25V.

- Passation d'une convention avec la MJC Centre Social Nomade, afin de mettre à disposition les locaux de l'école élémentaire Europe-Nations dans le cadre de la manifestation "Si T Cirque" du 15 au 27 avril 2013.

- Passation d'une convention avec l'Institut Médico Educatif Raymond Carel pour la mise à disposition de locaux scolaires à titre gracieux au profit de l'A.E.I.M., afin de pérenniser les actions pour l'intégration d'enfants présentant un handicap, durant l'année scolaire 2012 / 2013, et de renouveler les implantations :

\* d'une classe dans les locaux de l'école maternelle Jean Pompey,

\* de deux classes dans les locaux de l'école élémentaire Jeanne d'Arc,

\* de deux classes dans les locaux de l'école élémentaire Jules Ferry.

Décisions prises le 12 mars 2013.

- Passation d'une convention avec le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1er Cycle de Nancy (SIS), afin de mettre à disposition le Gymnase Monplaisir pour l'organisation d'un atelier "Bien être" pour 12 élèves du Lycée Jacques Callot les mercredis de 12h15 à 13h15 du 13 mars au 17 avril 2013, le SIS facturant l'occupation du Gymnase au Lycée Jacques Callot.

- Décision de mettre en œuvre une procédure d'expulsion à l'encontre d'une personne logée à titre temporaire dans un meublé réservé aux personnes sinistrées au 13 allée de Fribourg à Vandœuvre, devant les tribunaux compétents et de charger Maître DULUCQ 3 rue de Serre à Nancy de représenter la Ville dans cette procédure, les honoraires étant pris en charge dans la limite du barème par l'assurance "protection juridique" de la Ville.

- Passation d'une convention avec l'ALAJI 17 rue du Bois de la Champelle à Vandœuvre, afin de renouveler la mise à disposition gratuite des locaux de 260 m<sup>2</sup> situés place de Paris à Vandœuvre, à compter du 1er janvier 2013 pour une durée de trois ans, l'association remboursant à la Ville la quote-part des charges afférentes à ces locaux - imputation 90.2 70878.

- Passation d'une convention avec Formation Condorcet - Paris, afin d'inscrire un élu municipal à la formation "Fonctionnement et projets inter-territoriaux" les 8 mars et 21 juin 2013 à Nancy, pour un montant net de 618 € - imputation 021.0 6535.

Décisions prises le 13 mars 2013.

- Décision de contracter un prêt PRUAM de 1 000 000 € dans le cadre de la procédure d'exécution du budget, afin de financer la rénovation de la ferme du Charmois, d'effectuer la mise aux normes et l'accessibilité de l'école de Musique ainsi que la rénovation de la structure de la pagode, dont les caractéristiques sont les suivantes :

* Montant du prêt :	1 000 000 €
* Durée totale du prêt :	20 ans
* Taux d'intérêt actuariel annuel :	2,85 %
* Echéances :	annuelles

\* Taux annuel de progressivité : 0,00 %

\* Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

- Passation d'un marché à procédure adaptée avec SARL EURO BAT FERMETURE 6 avenue de Gerbéviller à 54300 Lunéville afin de procéder à des travaux d'entretien dans divers bâtiments communaux concernant le lot 1 peinture - tenture, pour un montant annuel de 4 000 € HT minimum et 16 000 € HT maximum, à compter de sa notification et pour une durée d'un an reconductible tacitement deux fois sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans ; le lot 2 électricité ayant été déclaré infructueux suite à une absence totale de candidature et d'offre - imputation 61.1 et 71.10 à 71.19 21318 48V.

Décision prise le 14 mars 2013.

- Passation d'un contrat avec la Société ASTERIOS SPECTACLES disposant du droit de représentation de "Cœur de Pirate" qui s'engage à assurer un concert le 6 avril 2013 à 20h30 à la Salle des Fêtes de Vandœuvre, pour un montant global de 12 660 €, les frais de repas et d'hébergement étant pris en charge directement par l'organisateur ; un guichet sera ouvert à la Salle des Fêtes à partir de 19h00 et le prix du billet sera vendu 25 € en Mairie au Service Culture, à la Frac, Inter Cea, Digitick et Ticketnet - imputation 028 6042 21V.

Décisions prises le 19 mars 2013.

- Passation d'une convention avec MEDIAL - Centre Régional de Formation aux Carrières du Livre et des Bibliothèques - IUT Nancy Charlemagne 2 ter boulevard Charlemagne à Nancy, afin d'inscrire un agent à la formation "Mener une politique documentaire concertée au sein d'un réseau de bibliothèques", d'une durée d'une journée pour un montant de 80 € TTC - imputation 020.131 6184.

- Passation d'une convention avec l'Association "Nittachowa" 9 rue de la Fontaine à 57220 Valmunster, afin de programmer deux séances de conte le 2 avril 2013 par M. Stéphane KNEUBUHLER à 9h30 et 14h30 à la Médiathèque Municipale Jules Verne, dans le cadre du projet de circonscription "Partages littéraires - contes d'ici et d'ailleurs", pour un montant de 750 € - imputation 321.2 6042 212V.

- Passation d'une convention avec l'Association "Les mots du vent" 2 route d'Ourches à 55190 Void Vacon, afin de programmer deux fois deux séances de conte auprès d'un public scolaire dans le cadre du projet de circonscription "Partages littéraires - contes d'ici et d'ailleurs" le 26 mars 2013 à 9h30 et 14h30 par M. Olivier NOACK, et le 28 mars 2013 à 9h30 et 14h30 par Mme Sophie WILHELM, à la Médiathèque Municipale Jules Verne, pour un montant de 1 515,20 € - imputation 321.2 6042 212V.

Décisions prises le 21 mars 2013.

- Passation d'un avenant n° 1 pour la prolongation des délais d'exécution des travaux d'aménagement de la structure polyvalente Pagode de 3 mois soit jusqu'au 28 juin 2013, en raison de difficultés rencontrées en cours de chantier qui retardent son exécution ; les prix étant ceux prévus au marché initial.

- Passation d'un avenant n° 1 au lot 3 (acquisition de tableaux blancs interactifs) du marché passé suivant une procédure adaptée avec la Société LBI SYSTEMS - 58 place Loritz BP 32124 à 54021 Nancy, afin d'acquérir un tableau blanc interactif supplémentaire, pour un montant de 3 049,80 € TTC ; le marché passant de 36 597,60 € TTC à 39 647,40 € TTC - imputation 213.0 2183 19V.

Décisions prises le 22 mars 2013.

- Décision de prendre en charge la moitié de la facture de transport en bus Vandœuvre-Lemgo pour des lycéens de Jacques Callot qui se rendent à Lemgo du 8 au 15 mai 2013, l'autre partie étant à la charge du Lycée, dans le cadre du Jumelage Vandœuvre - Lemgo, ce voyage ayant pour but une découverte culturelle et une immersion linguistique, pour un montant de 1 140 € - imputation 04.1 6247 221V.

- Passation d'un avenant n° 1 pour la prolongation des délais d'exécution des travaux jusqu'au 15 avril 2013, afin d'assurer la continuité de la diffusion d'informations municipales entre le marché actuel et la notification de la location et maintenance de 4 journaux électroniques ; les prix étant ceux prévus au marché initial.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.**

**1 ) PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - INSTALLATION D'UNE VIDÉO-PROTECTION - DEMANDES DE SUBVENTION DDU 2013 ET FIPD 2013.**

La ville de Vandœuvre-les-Nancy est confrontée à une progression du sentiment d'insécurité ressenti par les habitants.

Dans ce contexte, le classement de la Commune au rang des villes bénéficiant d'une réorganisation et d'un renforcement des effectifs de la Police Nationale à travers la création d'une ZONE DE SECURITE PRIORITAIRE (ZSP) élargie à l'ensemble de la ZUS de Vandœuvre, doit être accompagnée par d'autres actions venant compléter les dispositifs de prévention et de sécurité.

A cet égard, après avoir mis en place un dispositif sur le quartier Montet-Octroi, il apparaît souhaitable de compléter ce dispositif sur la ZSP par l'installation de 3 caméras de nouvelle génération.

Cet équipement permettrait de compléter l'action des acteurs de prévention qui œuvrent au quotidien sur Vandœuvre au service de la sécurité des habitants tels que la Police Nationale, la Police Municipale, mais aussi les correspondants de nuit et le médiateur de jour que la Municipalité a déployés sur la Commune en concertation avec ses partenaires.

Pour autant, il s'agirait d'une extension limitée, à vocation essentiellement préventive ; les enregistrements vidéo pouvant cependant être consultés en cas de crimes ou délits sur demande du Procureur de la République ou de l'Officier de Police Judiciaire territorialement compétent.

Sous réserve du respect de la réglementation relative à la vidéo-protection, l'emplacement de ces caméras supplémentaires devrait pouvoir être modifié en fonction de l'évolution de la localisation des délits de voie publique.

Les installations envisagées, pour un budget prévisionnel de 60 000 €, peuvent être subventionnées notamment par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et au titre de la Dotation de Développement Urbain.

Il est donc demandé aux Membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire :

- à solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation de Développement Urbain 2013,

- à signer la convention à intervenir,

- à s'engager à inscrire au budget de la Commune la recette correspondante à l'imputation 748372,

- à solliciter également la subvention la plus élevée possible auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

La dépense est inscrite au budget 2013 sous les imputations 112 2188 26V et 112 2051 26V.

**Adopté à la majorité.**

**Abstentions : Mme ARNAUD Geneviève - M. FAIQ Abder Rahim - M. ALLE Paul - Mme MICHEL Dorine.**

**Contre : M. CHEIKH Azzam.**

## **2 ) DOTATION DE DÉVELOPPEMENT URBAIN 2013 : RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE PAUL BERT.**

La Municipalité souhaite poursuivre la réhabilitation du groupe scolaire Paul BERT. Dans ce cadre il est prévu de rénover l'école maternelle afin d'y apporter un confort de travail pour les élèves et enseignants tant sur l'aspect technique que fonctionnel et esthétique.

Cette restructuration tous corps d'état sera complétée par un réaménagement de la cour et de ses jeux.

### **Programme du projet :**

- reprise totale de l'installation de chauffage depuis la sous-station
- remplacement systématique de tous les luminaires
- informatisation des salles de classes
- mise en place de faux-plafonds et équipements menuisés
- pose de revêtements de sols
- mise en peinture des tous les locaux et traitement des façades
- étanchéité des toitures
- réfection de la cour d'école et rénovation des jeux

### **Enveloppe budgétaire**

Les montants inscrits au BP 2013 pour ce projet sont ventilés comme suit :

- Réhabilitation du bâtiment : 250 000 €
- Réfection de la cour: 50 000 €
- Rénovation des jeux et sols : 10 000 €

### **Planning de l'opération**

Etudes détaillées : mars 213  
 Démarrage des travaux : 10 juillet 2013  
 Fin des travaux : 25 août 2013.

En conséquence il est demandé aux membres du Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation de Développement Urbain 2013,

- à signer la convention à intervenir.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3 ) DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2013.**

Vu les articles L.2121-29 et L.2311-7 du code général des collectivités territoriales,

La décision modificative n° 1 a pour objet :

1°) d'ajuster à la baisse les crédits de fiscalité directe locale votés au Budget Primitif, au regard de l'état de notification n°1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013.

La municipalité ne souhaitant pas augmenter les taux en 2013.

2°) d'ajuster à la baisse et à la hausse les recettes relatives aux dotations de l'Etat prévues au Budget Primitif 2013

3°) de pourvoir à certains besoins complémentaires non prévus au Budget Primitif 2013 au titre du FISAC et des cautions

Cette décision modificative s'équilibre:

-à hauteur de - **98 558 €** en mouvements réels de fonctionnement

-à hauteur de **347 885 €** en mouvements réels d'investissement

Les besoins complémentaires sont compensés par le recours à l'emprunt d'équilibre à hauteur de **528 112 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord sur les ouvertures et suppressions de crédits figurant à la décision modificative n° 1 de 2013.

**Adopté à la majorité.**

**Contre : M. JARRY Daniel - Mme EVROT Florence - M. GIUMMELLY Philippe - Mme CABLE Valérie - Mme NICOLAS Françoise - Mme VON HATTEN Bertille - Mme RENAUD Dominique - M. MULLER François - Mme HOULLE Marie-Jeanne - M. VANDEVELDE Jean-Luc - Mme ARDIZIO Christine - M. SAINT-DENIS Marc - M. PANNIER Nicolas.**

### **4 ) REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE MANDAT SPÉCIAUX.**

Considérant que M. Rachid SEKKOUR, Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville a assisté à une réunion organisée par M. François LAMY - Ministre délégué à la Ville le 23 février 2013, sur les orientations d'une nouvelle étape politique de la ville,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer un mandat spécial à M. Rachid SEKKOUR, Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville pour le déplacement qu'il a effectué à l'Assemblée Nationale à Paris le 23 février 2013.

- de considérer que la durée du déplacement correspond à la date de la mission augmentée des délais de transport nécessaires.

- d'autoriser les remboursements aux frais réels sur justificatifs, des dépenses liées au séjour et au déplacement.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'imputation 021.0/6532/20V.

**Adopté à la majorité.**

**Contre : Mme VON HATTEN Bertille - Mme RENAUD Dominique - Mme HOULLE Marie-Jeanne - M. VANDEVELDE Jean-Luc - M. PANNIER Nicolas.**

**Rapporteur : M. BERNARD**

**5 ) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE DÉVELOPPEMENT URBAIN :  
CRÉATION DE JARDINS COLLECTIFS (1ÈRE TRANCHE).**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Située entre le Village et la Zone Urbaine Sensible, la zone des Coteaux, d'environ 11 ha, est un secteur naturel de vergers et de jardins.

La Commune est propriétaire de 60 % des terrains des Coteaux, qu'elle loue à des familles et à des associations implantées dans la Z.U.S.

Afin de promouvoir l'accès au jardinage au plus grand nombre et notamment aux familles en difficulté, la municipalité souhaite créer sur une parcelle de 5.300 m<sup>2</sup> (section AV 273, 274, 275), une vingtaine de jardins de 150 à 200 m<sup>2</sup>, desservis par des allées avec un ou deux points d'eau, un espace commun et des coffres pour le rangement des outils. Le projet est estimé à 92.000 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de lancer le projet d'aménagement des jardins collectifs,
- de solliciter, auprès des différents partenaires institutionnels, les subventions les plus élevées possible pour la réalisation de ce projet,
- de solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation de Développement Urbain 2013, et à signer la convention à intervenir à cet effet.

La dépense est inscrite au budget 2013 sous l'imputation 830.2 - 2128 - service 42V.

**Adopté à l'unanimité.**

**Rapporteur : MME ROUILLON**

**6 ) REVALORISATION DES TARIFS MAXIMA ET MINIMA CRÈCHES COLLECTIVE ET FAMILIALE ET HALTE GARDERIE.**

Chaque année, la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle nous fait parvenir les taux de participation applicables aux tranches de revenus des familles en fonction du nombre d'enfants à charge ; ces taux sont la base du calcul des tarifs horaires minima et maxima des enfants accueillis en crèche collective, crèche familiale ou halte garderie.

Conformément à la Convention d'Objectifs et de Financement signée avec cet organisme et approuvée par le Conseil Municipal en séance du 16 novembre 2009, les nouveaux barèmes de la Caisse d'Allocations Familiales, applicables pour l'année 2013 et jusqu'à parution des suivants sont :

- 608,88 € pour le revenu mensuel minimal (soit + 10,46 € par rapport au revenu mensuel minimal 2012)
- 4722,11 € pour le revenu mensuel maximal (soit + 97,12 € par rapport au revenu mensuel maximal 2012).

L'application de ces nouveaux barèmes modifie les tarifs horaires minimaux et maximaux par rapport à l'année 2012 ; selon la composition de la famille, ces tarifs augmentent entre 1 et 6 centimes par heure. Les tarifs à appliquer se trouvent dans le tableau joint en annexe.

Ces tarifs entreront en application au 1er avril 2013 ; les recettes seront imputées au budget primitif 2013 au 64.5/7066 pour la crèche collective, au 64.3/7066 pour la crèche familiale et au 64.4/07066 pour la halte garderie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ces nouveaux tarifs.

**Adopté à la majorité.**

**Contre : Mme VON HATTEN Bertille - Mme RENAUD Dominique - Mme HOULLE Marie-Jeanne - M. VANDEVELDE Jean-Luc - M. PANNIER Nicolas.**

**Rapporteur : MME ROUILLON**

### **7 ) REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ DE REPAS VERSÉE AUX ASSISTANTES MATERNELLES DE LA CRÈCHE FAMILIALE.**

Dans le cadre de leur emploi, les assistantes maternelles de la Crèche Familiale fournissent les repas de midi et le goûter aux enfants qui leur sont confiés. La Ville de Vandœuvre, en tant qu'employeur, leur verse une indemnité de repas. Elle est journalière et calculée sur les présences réelles des enfants.

Par délibération, en date du 15/12/2008, le Conseil Municipal avait décidé de revaloriser annuellement cette indemnité selon l'indice de la consommation "ménages urbains série France entière".

En janvier 2012, cet indice était de 122,94 ; et en janvier 2013, cet indice est de 124,16 soit une augmentation de 1,1 %.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de fixer cette indemnité à 2,85 € pour l'année 2013.

Pour mémoire, cette indemnité était de 2,65 € en 2009, 2,70 € en 2010, 2,75 € en 2011 et 2,80 € en 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer l'indemnité de repas versée aux assistantes maternelles de la Crèche Familiale à partir du 1er janvier 2013 à 2,85 € par jour, par repas et par enfant.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2013 chapitre 012, nature 64138 (charges de personnel et frais assimilés).

**Adopté à l'unanimité.**

### **8 ) RÈGLEMENT DES ÉTUDES SURVEILLÉES.**

La Commune de Vandœuvre-lès-Nancy organise des études surveillées sur les écoles élémentaires de la ville où il n'y a pas d'accompagnement éducatif.

Les études surveillées sont ouvertes aux enfants dans ces écoles élémentaires (du CP au CM2). Les parents doivent inscrire au préalable leur(s) enfant(s) auprès du service Affaires Scolaires et Péricolaires.

Ce dispositif n'ayant pas eu de règlement intérieur jusque là, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un règlement pour les études surveillées.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement des études surveillées de la Ville de Vandœuvre-les-Nancy.

**Adopté à l'unanimité.**

**9 ) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VANDŒUVRE ET LA CRÈCHE ASSOCIATIVE LE TOBOGGAN.**

Dans le cadre de l'octroi d'une subvention à la Crèche associative Le Toboggan, il est proposé d'établir une convention fixant notamment les objectifs de la crèche associative, les divers moyens mis à sa disposition, ainsi que le montant de la subvention accordée par la Ville à la crèche associative pour l'année 2013.

Cette convention prendra effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2013.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Vandœuvre et la crèche associative Le Toboggan.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

- de verser, pour l'année 2013, à la crèche associative Le Toboggan, une subvention d'un montant de 10 000 € (imputation 64.8/6574.3101 31V).

**Adopté à l'unanimité.**

**Rapporteur : M. CARPENA**

**10 ) TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT - MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE - ATTRIBUTION DES LOTS.**

Dans le cadre du projet de rénovation de l'école maternelle au sein du groupe scolaire Paul Bert, une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 28-I du Code des Marchés Publics le 11/02/2013.

Elle se décompose en 7 lots séparés :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	VRD
2	Étanchéité
3	Peinture intérieure et extérieure
4	Électricité
5	Faux plafonds et menuiserie intérieure
6	Revêtement de sol
7	Chauffage

Aucune option n'est prévue; les variantes ne sont pas autorisées.

La commission technique pour les procédures adaptées (commission MAPA) s'est réunie les 8 et 21 mars 2013 et a proposé d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

- Lot 1 - VRD  
Entreprise T.R.B.  
pour un montant de 29 760,00 € H.T., soit 35 592,96 € TTC.

- Lot 2 - Etanchéité  
Entreprise E.M.B.  
pour un montant de 61 076,78 € H.T., soit 73 047,83 € TTC
  - Lot 3 - Peinture intérieure et extérieure  
Entreprise STYL'PEINTURE  
pour un montant de 31 974,30 € H.T., soit 38 241,26 € TTC
  - Lot 4 - Electricité  
Entreprise A.E.N.  
pour un montant de 21 739,13 € H.T., soit 26 000,00 € TTC
  - Lot 5 - Faux-plafonds et menuiserie intérieure  
Entreprise E.F.P.I.  
pour un montant de 32 782,00 € H.T., soit 39 207,27 € TTC
  - Lot 6 - Revêtement de sols  
Entreprise JEAN BERNARD REVETEMENTS  
pour un montant de 15 310,00 € H.T., soit 18 310,76 € TTC
  - Lot 7 - Chauffage  
Entreprise BASTIEN  
pour un montant de 55 753,00 € H.T., soit 66 680,59 € TTC
- Soit un montant total de 248 395,21 € H.T. (297 080,67 € TTC)

Les crédits correspondants sont inscrits à l'imputation budgétaire 211.110 /2313/42V du budget primitif 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal:

1. D'attribuer les lots aux entreprises retenues;
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés ainsi attribués;
3. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour cette

opération aux taux les plus élevés possible.

**Adopté à l'unanimité.**

**11 ) CRÉATION DE SALLES ASSOCIATIVES À LA FERME DU CHARMOIS - MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE - RÉSIATION DU LOT 4 "STRUCTURE ET OSSATURE BOIS INTÉRIEURE" CONCLU INITIALEMENT AVEC L'ENTREPRISE C.B.E.**

Par délibérations du Conseil Municipal n°2 du 27/06/2011 et n°6 du 19/09/2011, un marché à procédure adaptée avait été attribué pour la création de salles associatives à la ferme du Charmois.

Le lot 4 "structure et ossature bois intérieure", sur les 14 lots que compte la procédure, avait été attribué à l'entreprise C.B.E. (Construire Bâtir Ecologique) sis 150, rue Edouard Michelin à Fléville devant Nancy pour un montant de 124 845,77 € TTC, notifié au titulaire le 29/11/2011.

Les délais initiaux de l'ensemble des lots du marché étaient de 13 mois et 5 semaines, ceux-ci ayant fait l'objet d'une prolongation par avenant.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Nancy en date du 12 février 2013, une procédure de liquidation judiciaire de cette entreprise a été ouverte et Maître Eric BOGELMANN a été nommé en qualité de liquidateur.

Celui-ci a informé la Commune par courrier en date du 1er mars 2013, ne pas vouloir poursuivre le marché et n'avoir aucun candidat à la reprise de l'activité de C.B.E.

La résiliation du lot concerné doit être prononcée pour permettre l'organisation d'une nouvelle procédure d'attribution du lot 4 "structure et ossature bois intérieure".

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de prononcer la résiliation du lot 4 "structure et ossature bois intérieure" attribué à l'entreprise C.B.E pour la réalisation de travaux de structure et ossature bois intérieure et pour un montant de 104 386,10 € H.T.;

- d'autoriser le Maire à signer la décision de résiliation du marché avec cette entreprise et les actes s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité.**

**12 ) CRÉATION DE SALLES ASSOCIATIVES DANS L'ANCIENNE FERME DU CHARMOIS : "TRAVAUX DE STRUCTURE ET OSSATURE BOIS INTÉRIEURE" : RELANCE DU LOT N° 4 SUITE À LIQUIDATION JUDICIAIRE DE L'ENTREPRISE TITULAIRE - ATTRIBUTION DU LOT.**

Par délibérations du Conseil Municipal n°2 du 27/06/2011 et n°6 du 19/09/2011, un marché à procédure adaptée avait été attribué pour la création de salles associatives à la ferme du Charmois.

Le lot n° 4 "structure et ossature bois intérieure" avait été attribué à l'entreprise C.B.E. (Construire Bâtir Ecologique) sis 150, rue Edouard Michelin 54 710 FLEVILLE DEVANT NANCY pour un montant de 124 845,77 € TTC.

Par jugement en date du 12 février 2013, une procédure de liquidation judiciaire de cette entreprise a été ouverte.

Le liquidateur désigné ayant confirmé par lettre en date du 1er mars 2013 que l'exécution du marché ne serait pas poursuivie, la résiliation du marché vient d'être prononcée et le lot n° 4 "structure et ossature bois intérieure" doit être relancé.

Une nouvelle procédure a donc été lancée dès le 01 mars 2013, en application de l'article 28-I du code des marchés publics.

La commission technique interne pour les procédures adaptées, chargée de cette opération, s'est réunie les 26 mars et 02 avril 2013 et a proposé d'attribuer le lot à l'entreprise qui a remis la seule offre du marché, celle-ci répondant de manière satisfaisante à tous les critères de jugement des offres:

Entreprise MADDALON sis Z.A. Le Foulon 54 121 VANDIERES  
Pour un montant de 73 227,25 € HT , soit 87 579,79€ TTC (variante retenue).

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'attribuer le lot 4 à l'entreprise MADDALON pour un montant de 73 227,25 € H.T.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi attribué;

Les crédits correspondants sont inscrits à l'imputation budgétaire : 33.30 / 2313 / op. 1805 / 42V du budget de l'exercice en cours.

**Adopté à l'unanimité.**

**13 ) ACQUISITION IMMOBILIÈRE, PARCELLES AS N° 160 ET 87 AUPRÈS DE L'E.P.F.L. (BAZZONI).**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par délibération du 23 février 2009, le conseil municipal a passé, avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, une convention trifoncière lui confiant l'acquisition amiable de l'ensemble immobilier cadastré AS n° 160 et 87, sis rue Georges Bizet à VANDŒUVRE, sur la base de l'estimation domaniale. Cette acquisition devait permettre, à terme, l'aménagement de la zone artisanale Bizet/Jeanne d'Arc.

La convention prévoyait l'acquisition de ce bien par la Commune au plus tard le 30 juin 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider l'acquisition auprès de l'E.P.F. Lorraine de l'ancien bâtiment à usage professionnel et de son terrain, cadastré AS n° 160 (299 m<sup>2</sup>) et AS n° 87 (1.019 m<sup>2</sup>) pour un prix de cession de 266.610,87 € (prix d'acquisition (228.000 €) + frais d'acquisition - gestion).

Ce montant sera payable sur 5 exercices selon l'échéancier suivant :

DATE	CAPITAL	ACTUALISATION	ANNUITE
A l'acte	57.931,20 €	-	
30/06/2014	52.169,92 €	1.565,10 €	
30/06/2015	52.169,92 €	3.130,20 €	
30/06/2016	52.169,92 €	4.695,29 €	
30/06/2017	52.169,91 €	6.260,39 €	

Ce prix est conforme à l'estimation de France Domaine n° 2013-547V203.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la régularisation de cette acquisition ;

- de charger l'Etude de Maîtres BRAVETTI et TENETTE de la réalisation des actes correspondants.

Les crédits sont inscrits au BP 2013 au compte 824-6 - 2118.

**Adopté à l'unanimité.**

**Abstentions : Mme NICOLAS Françoise - Mme VON HATTEN Bertille - Mme RENAUD Dominique - M. MULLER François - Mme HOULLE Marie-Jeanne - M. VANDELDELDE Jean-Luc - M. PANNIER Nicolas.**

**Rapporteur : M. SEKKOUR**

**14 ) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (C.U.C.S) ET VILLE VIE VACANCES (V.V.V) 1ÈRE SESSION 2013.**

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les articles L.2121-29 et L.2311-7 du code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre du dispositif Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du dispositif Ville Vie Vacances, 1ère session 2013, la commune de Vandœuvre contribue à mettre en œuvre des actions territoriales qui ont vocation à rejoindre les priorités et les thématiques suivantes : emploi et développement économique, éducation, prévention de la délinquance, santé et accès aux soins, habitat et cadre de vie, lien social et citoyenneté, culture et expression artistique, lutte contre les discriminations.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les dossiers suivants :

## **I : Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

- **Emploi et développement économique**

### **AVEC (Association Vandopérienne pour l'Egalité des Chances) : Vand'Emploi**

L'association souhaite permettre au public en recherche d'emploi et éloigné des institutions de rencontrer directement des entreprises qui recrutent dans une ambiance conviviale et informelle. Les entreprises se présentent au public et expliquent leurs besoins en recrutement en définissant des critères d'embauche. Les candidats ont donc un interlocuteur précis à qui s'adresser.

*Budget total de l'action : 26 920 €      Subvention de la Commune : 4 000 €  
Subvention de l'Etat : 3 000 €  
Subvention CUGN : Pas de demande*

### **APC (Association Perspectives et Compétences) : Diversité en Entreprise**

L'association souhaite accompagner des demandeurs d'emploi susceptibles de faire l'objet de discriminations à l'embauche et sensibiliser les entreprises sur les thématiques de la diversité et de la discrimination.

*Budget total de l'action : 70 400 €      Subvention de la Commune : 500 €  
Subvention de l'Etat : 10 000 €  
Subvention CUGN : 2 000 €*

### **CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) : Mesures Emploi**

L'association se fixe comme objectifs de favoriser l'insertion socioprofessionnelle et l'employabilité des femmes très fragilisées et éloignées de l'emploi. Pour ce faire, des ateliers collectifs associés à des entretiens individuels sont mis en place. Le but est de permettre à ce public de réaliser un bilan, de reprendre confiance en soi par le biais de mises en situation et plus généralement d'acquérir les outils nécessaires à la recherche d'emploi. Des visites en entreprises sont d'ailleurs proposées dans ce cadre.

*Budget total de l'action : 69 556 €      Subvention de la Commune: 4 000 €  
Subvention de l'Etat : 10 000 €  
Subvention CUGN : 5 000 €*

### **ID'EES Interim : Promotion des activités de services en faveur d'un public féminin et fragilisé**

L'association se fixe comme objectif de promouvoir l'insertion professionnelle d'un public majoritairement féminin et en difficulté dans le secteur du tertiaire et des services. Il s'agit de travailler avec ce public sur des ateliers collectifs et d'apporter un accompagnement individualisé pour initier les phases préparatoires à la recherche d'emploi. L'enjeu est aussi de promouvoir l'emploi féminin et d'impulser une dynamique d'emploi auprès des entreprises par le biais des missions proposées par l'intérim d'insertion.

*Budget total de l'action : 58 971 €      Subvention de la Commune : 1 000 €  
Subvention de l'Etat : 1 500 €  
Subvention CUGN : 1 500 €*

**ID'EES Interim : Remise à l'emploi dans le secteur du BTP**

L'objectif est de promouvoir l'accès à l'emploi de publics fragilisés auprès des entreprises de l'agglomération nancéienne en s'appuyant sur l'intérim d'insertion. L'action est un accompagnement spécifique auprès d'un public majoritairement masculin de faible niveau de qualification résidant dans les quartiers prioritaires de l'agglomération et désirant travailler dans le BTP suite à différentes missions d'intérim.

*Budget total de l'action : 392 153 €      Subvention de la Commune : 1 500 €  
 Subvention de l'Etat : 5 000 €  
 Subvention CUGN : 0 €*

**Tricot Couture Service : Insertion professionnelle, chantier d'insertion**

L'association située en zone urbaine sensible mène un chantier d'insertion destiné à 14 femmes ayant des difficultés d'accès à l'emploi. Ce chantier d'insertion est un support qui doit permettre aux bénéficiaires de travailler sur un projet professionnel réalisable. Ce chantier va permettre une mise en situation de travail et proposer un accompagnement approprié en vue de l'accès à un emploi durable ou à une formation qualifiante.

*Budget total de l'action : 313 625 €      Subvention de la Commune : 3 000 €  
 Subvention de l'Etat : 7 000 €  
 Subvention CUGN : 6 000 €*

- **Education**

**AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) : L'engagement des étudiants au sein des quartiers**

Des étudiants bénévoles s'engagent dans des actions de proximité à destination des jeunes en difficultés des quartiers prioritaires : ces derniers sont accompagnés à domicile 2 heures par semaine toute l'année. Des sorties culturelles leur sont proposées. L'Afev s'engage à participer à un forum d'orientation sur Vandœuvre et à valoriser le volontariat des étudiants en les accompagnant dans la lutte contre les inégalités.

*Budget total de l'action 27 115 €      Subvention de la Commune : 2 000 €  
 Subvention de l'Etat : 1 000 €  
 Subvention CUGN : 3 000 €*

**Ark en Ciel : Alphabétisation et apprentissage de la langue française**

Il s'agit d'accompagner par un suivi individualisé des adultes primo-arrivants, notamment des femmes de Vandœuvre et de l'agglomération, afin de les aider à maîtriser la langue française. Les adultes sont également amenés à travailler sur des thèmes tels que la nutrition, la citoyenneté, le développement durable.

*Budget total de l'action : 9 000 €      Subvention de la Commune : 1 000 €  
 Subvention de l'Etat : 1 500 €  
 Subvention CUGN : 0 €*

**ATMF (Association des Travailleurs Maghrébins de France) : Jeunes ; prévenir la délinquance et favoriser la réussite scolaire**

L'objectif de l'association est d'accompagner des jeunes Vandopériens dans leur insertion sociale par le biais de l'accompagnement scolaire mis en œuvre mais également de les sociabiliser et de les responsabiliser au travers de diverses actions menées par l'association : chantiers jeunes, organisation de sorties détente et culturelles.

*Budget total de l'action : 36 500 €      Subvention de la Commune : 1 500 €  
 Subvention de l'Etat : 1 500 €  
 Subvention CUGN : 1 000 €*

**CRIL 54 (Centre de Ressources sur l'Illettrisme) : De l'écriture à la scène**

L'enjeu est de former et de motiver les adultes en difficulté avec l'écrit. L'objectif est de leur permettre d'acquérir les savoirs de base, de produire un texte personnel et de valoriser cette production au cours d'une manifestation de clôture. Il s'agit également de redonner confiance en soi aux participants.

*Budget total de l'action : 19 210 €*      *Subvention de la Commune : 400 €*  
*Subvention de l'Etat : 1 000 €*  
*Subvention CUGN : 1 000 €*

**Jeunes et Cité : Continuité éducative Ecole-Quartier-Familles**

Il s'agit d'aider les enfants, préadolescent(e)s et adolescent(e)s à mieux se situer dans un monde complexe et cloisonné où ils ne perçoivent pas toujours les liens entre l'univers scolaire, familial et le quartier (langues, codes sociaux, cultures). Dépasser les « a priori » et les préjugés réciproques, favoriser le dialogue et l'échange autour de « l'école d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs » sont des ambitions qui constituent le fil conducteur de l'action.

*Budget total de l'action : 22 800 €*      *Subvention de la Commune : 1 000 €*  
*Subvention de l'Etat : 1 000 €*  
*Subvention CUGN : Pas de demande*

**PDGE (Les petits débrouillards du Grand Est) : UniverCités 2013**

Le projet privilégie les publics éloignés de la culture et consiste à faire découvrir la science en s'amusant, à développer le sens du partage et l'esprit critique. Il concerne les CM1/CM2, les classes de 3<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup>. L'association veut mettre en place un club ou un mini-stage sur le quartier des Nations. Il s'agit d'organiser pendant les vacances scolaires 20 heures de travail pédagogique par une animation quotidienne de 2 heures, dans la rue en pieds d'immeubles (appropriation du cadre de vie, en partenariat avec des associations éducatives des quartiers).

*Budget total de l'action : 85 000 €*      *Subvention de la Commune : 500 €*  
*Subvention de l'Etat : 3 000 €*  
*Subvention CUGN : 5 000 €*

**REPONSE : Atelier des mots**

La thématique 2013 est « Valorisons nos savoirs ». Il s'agit de développer des compétences langagières des adultes à l'oral et à l'écrit (alphabétisation, Français Langue Etrangère) en s'appuyant sur les pratiques, savoirs et savoirs faire des apprenants. Divers types d'activités seront proposés en fonction des groupes constitués.

*Budget total de l'action : 66 676 €*      *Subvention de la Commune : 2 500 €*  
*Subvention de l'Etat : 4 000 €*  
*Subvention CUGN : 2 000 €*

**REPONSE : Livraison d'Histoires**

Il s'agit de familiariser les enfants et leurs parents avec la pratique du conte et de la lecture. Le conte est en soi un outil de lien social et de transmission du savoir. L'objectif est de favoriser l'accès à la culture.

*Budget total de l'action : 34 549 €*      *Subvention de la Commune : 1 500 €*  
*Subvention de l'Etat : 1 500 €*  
*Subvention CUGN : 1 000 €*

**ESSTIN (Ecole Supérieure de Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy) : Projet citoyen "Egalité des chances"**

L'objectif de ce projet est de donner à des élèves de collèges et de lycées issus de quartiers prioritaires l'envie de poursuivre des études supérieures ambitieuses pour accéder aux formations d'excellence et de développer le goût des sciences et des technologies. A cet objectif s'ajoute l'importance donnée à la formation de l'individu par la transmission de valeurs citoyennes et par le contact régulier avec des élèves-ingénieurs.

*Budget total de l'action : 313 100 €      Subvention de la Commune : 1 000 €  
 Subvention de l'Etat : 80 000 € financée en 2012.  
 Subvention CUGN : Pas de demande*

- **Prévention de la délinquance**

**Ark en Ciel : Prévention de la délinquance et soutien à la parentalité**

Il s'agit d'une action de prévention de la délinquance à destination des familles présentant certains signes de fragilité. L'objectif est une prévention éducative et sociale visant à combattre les facteurs à l'origine des parcours délinquants : lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, soutien et renforcement de la parentalité.

*Budget total de l'action : 9 000 €      Subvention de la Commune : 1 000 €  
 Subvention de l'Etat : 2 500 €  
 Subvention CUGN : 1 000 €*

**Association 5<sup>ème</sup> Art : Loisir de proximité, un moyen de passer de la délinquance à la citoyenneté**

L'objectif du projet est de préparer le jeune à assumer progressivement ses responsabilités, de l'amener à être citoyen, autonome et actif. L'enjeu est d'encourager des adolescentes à sortir de la délinquance et de valoriser leurs efforts. Ces objectifs se font à travers des loisirs collectifs : mini camps en avril et en été, activités ludiques et culturelles durant les vacances scolaires, chantiers éducatifs

*Budget total de l'action : 17 237 €      Subvention de la Commune : 200 €  
 Subvention de l'Etat : 0 €  
 Subvention CUGN : Pas de demande*

**Jeunes et Cité : Chantiers éducatifs**

L'objectif est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Au niveau individuel, il s'agit de favoriser le questionnement du jeune vis à vis de son insertion sociale et professionnelle, de partager une expérience de travail contractualisée et rémunérée sur la base du SMIC horaire, d'intégrer la réalité et les codes du monde du travail, de retrouver confiance en soi et de réussir à prendre des initiatives valorisantes, de développer des savoir-faire et prendre conscience de ses potentialités.

Au niveau collectif, il s'agit de partager une expérience de travail collectif, de s'approprier une démarche collective, d'apprendre à se situer dans le groupe et dans le travail, d'apprendre à exprimer ses interrogations et avis.

*Budget total de l'action : 45 750 €      Subvention de la Commune : 2 000 €  
 Subvention de l'Etat : 3 500 €  
 Subvention CUGN : Pas de demande*

**MJC Etoile : Pour mieux appréhender son environnement**

Cette action propose de mettre en réseau différentes structures afin de favoriser l'accès à des actions de sensibilisation et de prévention, permettant aux jeunes issus des quartiers en Zone Urbaine Sensible de participer à leur développement intellectuel et citoyen. Pour ce faire, la MJC Etoile met en place des ateliers scientifiques autour de la prévention chez les jeunes, des conduites addictives et des conduites dites « à risque »

*Budget total de l'action : 18 500 €      Subvention de la Commune : 500 €  
 Subvention de l'Etat : 3 000 €  
 Subvention CUGN : Pas de demande*

- **Santé et accès aux soins**

**ASFOREL (ASsociation de FORMation et de REcherche sur le Langage) : Facilitateurs de Langage**

Il s'agit de former les professionnels de l'enfance à la mise en œuvre d'interactions "éducatives" spécifiques permettant de stimuler efficacement le langage des très jeunes enfants et d'améliorer significativement leurs compétences langagières. L'enjeu est de sensibiliser les familles à la nécessité de parler le plus possible de façon précise et diversifiée avec leur enfant pour leur permettre de comprendre, de conceptualiser le monde qui l'entoure.

Budget total de l'action : 17 980 €      Subvention de la Commune : 2 000 €  
 Subvention de l'Etat : 4 500 € financée en 2011  
 Subvention CUGN : 2 500 € financée en 2011

**Association 5<sup>ème</sup> Art : Prévention par la santé et le bien-être**

Les objectifs de l'action sont d'améliorer la qualité de vie, de développer le lien social, de renforcer l'estime de soi, d'identifier les besoins, de faire émerger les représentations du bien-être, et de mettre en place des activités bien-être en direction des femmes issues des quartiers sensibles.

Budget total de l'action : 17 237 €      Subvention de la Commune : 500 €  
 Subvention de l'Etat : 1 500 €  
 Subvention CUGN : Pas de demande

**REPONSE : Ma santé : un peu, beaucoup...ou pas du tout ?**

Le projet est construit sur le volet prévention, sensibilisation des familles. Il vise notamment les pratiques alimentaires, les addictions, l'activité physique et le relais de campagnes de prévention (« Fraich' Attitude », « Octobre Rose »,...).

Budget total de l'action : 13 860 €      Subvention de la Commune : 1 000 €  
 Subvention de l'Etat : 3 000 €  
 Subvention CUGN : 2 000 €

- **Habitat et cadre de vie**

**CLCV (Consommation logement et cadre de vie) : Sensibilisation à l'amélioration du cadre de vie et du logement**

Le projet vise à sensibiliser les habitants au respect des espaces publics et privés et à les accompagner dans le changement. L'association informe les locataires et les incite à s'investir personnellement dans l'entretien de leur cadre de vie pour pérenniser les bienfaits de la rénovation urbaine.

Budget total de l'action : 14 436 €      Subvention de la Commune : 500 €  
 Subvention de l'Etat : 1 500 €  
 Subvention CUGN : pas de demande

- **Lien social et citoyenneté**

**A'venir : Aux stades, citoyens !**

L'association sensibilise les jeunes au respect des valeurs sportives et des symboles de la République. Elle cherche l'engagement citoyen dans le sport et à lutter contre toutes formes de discriminations.

Budget total de l'action : 19 850 €      Subvention de la Commune : 1 000 €  
 Subvention de l'Etat : 1 000 €  
 Subvention CUGN : 0 €

### **Ark en Ciel : *Médiation et accompagnement parental***

L'objectif de l'action est de renforcer la fonction parentale et de permettre une meilleure communication familiale. Globalement, l'enjeu est de lutter contre l'échec scolaire, de rapprocher les générations et créer du lien social, de proposer aux mères de famille et aux jeunes filles des espaces d'expression, de découverte et de formation, faciliter l'accès à l'information, à la santé, à la culture et au savoir.

*Budget total de l'action : 8 500 €*      *Subvention de la Commune : 1 000 €*  
*Subvention de l'Etat : 2 500 €*  
*Subvention CUGN : 2 000 €*

### **ATMF (Association des Travailleurs Maghrébins de France) : *Médiation sociale, accès aux droits, insertion des primo-arrivants***

Il s'agit de favoriser le lien social, l'accès aux droits, le mélange des cultures. Pour ce faire, l'association met en place une permanence sociale et permet au public de participer à des événements festifs et d'autres activités (pique-niques, repas de quartier...).

*Budget total de l'action : 51 400 €*      *Subvention de la Commune : 1 000 €*  
*Subvention de l'Etat : 6 000 €*  
*Subvention CUGN : 1 000 €*

### **ATMF (Association des Travailleurs Maghrébins de France) : *Femme: Autonomie, valorisation et insertion des primo-arrivantes***

L'action propose diverses activités (ateliers d'expression orale, écrite, sorties, découvertes culturelles...). Par le biais d'informations régulières sur leurs droits et leurs devoirs, cette action permet à des femmes d'être moins vulnérables, plus autonomes, de prendre part aux décisions de leur vie quotidienne et de faciliter leurs démarches administratives.

*Budget total de l'action : 22 000 €*      *Subvention de la Commune : 1 500 €*  
*Subvention de l'Etat : doit faire l'objet d'une instruction*  
*au titre de l'appel à projet du "Programme Régional*  
*d'Intégration des Populations Immigrées"*  
*Subvention CUGN : 0 €*

### **Association 5<sup>ème</sup> Art : *Insertion par la danse et le sport***

Il s'agit d'une action visant à l'insertion sociale des femmes avec comme support la pratique sportive sous toutes ses formes. L'objectif de l'action est de permettre aux femmes de développer leurs capacités physique, psychologique, sociale tout en maintenant leur santé.

*Budget total de l'action : 17 237 €*      *Subvention de la Commune : 100 €*  
*Subvention de l'Etat : 1 500 €*  
*Subvention CUGN : Pas de demande*

### **Croq'Espace : *Lien social, loisir, culture et accompagnement à la scolarité***

Le projet recense toutes les actions de l'association. Croq'Espace propose divers ateliers : cuisine, ciné-club adultes, lecture adultes, alphabétisation, activités hygiène santé, couture, dessin, accueil et accompagnement dans les démarches administratives. Ce projet a pour objectifs de créer du lien social, faire découvrir l'art sous toutes ses formes, valoriser le savoir de chacun et le développer.

*Budget total de l'action : 20 870 €*      *Subvention de la Commune : 500 €*  
*Subvention de l'Etat : 6 000 €*  
*Subvention CUGN : Pas de demande*

### **Croq'Espace : *Médiation sociale***

Tout au long de l'année, et dans un but de divertissement, de lien social et de rassemblement, l'association propose aux habitants du quartier d'organiser des animations près de chez eux. L'objectif est de rendre les habitants acteurs dans la vie de leur quartier et de leur ville, pour développer le vivre ensemble, la citoyenneté et le respect de l'autre.

*Budget total de l'action : 7 830 €*

*Subvention de la Commune : 1 000 €*

*Subvention de l'Etat : 2 000 €*

*Subvention CUGN : Pas de demande*

### **Jeunes et Cité : Actions familles**

Il s'agit de mettre en place des actions sociales de proximité en pieds d'immeubles. Le but est de proposer des activités pour les habitants qui ne partent pas en vacances, de toucher les adolescents et d'établir une relation avec les parents.

*Budget total de l'action : 54 000 €*

*Subvention de la Commune : 500 €*

*Subvention de l'Etat : 0 €*

*Subvention CUGN : Pas de demande*

### **Jeunes et Cité : Actions éducatives auprès des jeunes en difficulté**

L'objectif est de proposer diverses activités sur les différents lieux du territoire pour les adolescents qui ne fréquentent pas les structures socio-éducatives de la ville et ne partent pas en vacances : partager des moments de vie quotidienne au sein d'un groupe, nouer des relations plus durables entre professionnels et jeunes, établir une relation de confiance mutuelle et aboutir à des accompagnements plus ciblés, sortir du quartier, échapper au quotidien, découvrir d'autres espaces, d'autres pratiques ou univers culturels.

*Budget total de l'action : 21 590 €*

*Subvention de la Commune : 1 000 €*

*Subvention de l'Etat : 3 000 €*

*Subvention CUGN : Pas de demande*

### **Khamsa : Proximité, cohésion sociale et lien familial**

Il s'agit d'accompagner et soutenir les parents face aux difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants par le biais d'ateliers thématiques avec des professionnels. Il s'agit de favoriser l'entraide entre parents par l'échange de leurs expériences. Des sorties culturelles, des après-midis festifs mais également des ateliers cuisine sont organisés pour redonner de l'importance aux moments ludiques partagés entre enfants et parents.

*Budget total de l'action : 21 700 €*

*Subvention de la Commune : 1 500 €*

*Subvention de l'Etat : 1 500 €*

*Subvention CUGN : 1 500 €*

### **Khamsa : Le réveillon solidaire**

Le but de l'action est de : permettre aux plus démunis de fêter le nouvel an, rompre l'isolement des personnes seules, permettre la mixité sociale le temps d'une soirée solidaire, participer à l'animation de la cité, favoriser les rencontres intergénérationnelles.

*Budget total de l'action : 8 000 €*

*Subvention de la Commune : 500 €*

*Subvention de l'Etat : 0 €*

*Subvention CUGN : Pas de demande*

### **MJC Centre Social Nomade : Un été chapitô**

Il s'agit d'offrir aux habitants qui ne partent pas en vacances un temps de loisirs et de partage interculturel. L'idée est de proposer une dynamique grâce à la coopération de professionnels et de bénévoles ainsi que de partenaires locaux : services municipaux des sports, jeunesse et techniques, médiathèque, ludothèque ainsi que le secteur associatif.

*Budget total de l'action : 43 500 €*

*Subvention de la Commune : 3 000 €*

*Subvention de l'Etat : 2 500 €*

*Subvention CUGN : 0 €*



### **Tricot Couture Service : *Insertion des jeunes par la couture***

Il s'agit de valoriser les jeunes issus des quartiers prioritaires par la pratique de la couture et de développer l'esprit citoyen. Filles et garçons conçoivent et réalisent des vêtements selon leur propre mode et à partir de matériaux de récupération. Les temps de pause permettent des échanges entre eux et avec les adhérents. Les jeunes sont assistés par des bénévoles. Un défilé de mode est organisé à la fête des associations.

*Budget total de l'action : 12 500 €*      *Subvention de la Commune : 2 000 €*  
*Subvention de l'Etat : 2 500 €*  
*Subvention CUGN : 0 €*

## • **Culture et Expression artistique**

### **ACB 54 (Association de Culture Berbère) : *Le cinéma autonome***

Le but est de permettre aux personnes habitant les quartiers prioritaires d'aller au cinéma. Dans le cadre de cette action, un cycle de cinéma est organisé en octobre 2013 dans différentes salles de l'agglomération : Caméo, forum IRTS, CCAM à Vandœuvre (2 films français, un étranger). Au préalable, il est proposé aux bénéficiaires potentiels de l'action de produire dans le cadre d'un atelier un court-métrage. Ce dernier est destiné à être diffusé en octobre 2013, en appui d'émissions de radio sur le cinéma. Le film sera suivi d'un débat.

*Budget total de l'action : 16 000 €*      *Subvention de la Commune : 300 €*  
*Subvention de l'Etat : 0 €*  
*Subvention CUGN : 1 000 €*

### **ATMF (Association des travailleurs Maghrébins de France) : *Lutte contre les discriminations et accès à la culture***

Le projet est de permettre l'accès à la culture à une population économiquement pauvre et ayant une ouverture culturelle souvent faible. Le public assiste à des manifestations comme le festival du bout des rives sur la culture palestinienne avec exposition, films, repas et animations ainsi qu'à une conférence sur le rôle de la femme après les révolutions arabes.

*Budget total de l'action : 22 000 €*      *Subvention de la Commune : 500 €*  
*Subvention de l'Etat : 1 500 €*  
*Subvention CUGN : 500 €*

### **Culture du Cœur en Lorraine : *Sortir et s'en Sortir***

L'objectif est la lutte contre l'exclusion, l'accès de tous à la culture, la culture support de la médiation sociale. Les personnes les plus fragiles pourront se rendre à des spectacles. Un atelier de sensibilisation aux pratiques culturelles, et à la pratique artistique sera organisé.

*Budget total de l'action : 77 147 €*      *Subvention de la Commune : 500 €*  
*Subvention de l'Etat : 3 500 €*  
*Subvention CUGN : 1 000 €*

### **Desaxion(s) : *La coopérative radiophonique de création***

L'association proposera des moments de rencontres et des ateliers de créations radiophoniques en direction du public des quartiers prioritaires, des moments de restitutions publiques, un travail de recherche en lien avec des universitaires. Cette action est intergénérationnelle. L'objectif général est de valoriser les richesses des quartiers prioritaires en produisant des dynamiques d'échange et de partage impliquant durablement les habitants et les acteurs locaux.

*Budget total de l'action : 15 000 €*      *Subvention de la Commune : 1 000 €*  
*Subvention de l'Etat : 2 000 €*  
*Subvention CUGN : 700 €*

**Khamsa : Festival "Moussema Ma-Lorraine"**

Il s'agit d'un festival mettant en avant la présentation de la culture marocaine avec une exposition d'œuvres de peinture et de calligraphie du Maroc. Au travers de cette manifestation, seront également transmis des messages de fraternité et de coexistence pacifique. Lors du festival la projection d'un film suivi d'un débat sur l'histoire partagée entre le Maroc et la Lorraine sera proposée.

*Budget total de l'action : 29 000 €      Subvention de la Commune : 1 500 €*  
*Subvention de l'Etat : 0 €*  
*Subvention CUGN : 0 €*

**La Relève : Concert et spectacle pour la jeunesse**

Il s'agit de l'organisation d'un spectacle à Vandœuvre-lès-Nancy. Plusieurs artistes seront invités à faire une représentation de musique ou d'humour pour la jeunesse de toute l'agglomération Nancéenne qui aura lieu sur Vandœuvre-lès-Nancy. Dans un premier temps il s'agira des talents Vandopériens (Danse, Chant) puis dans un second temps, dans la même soirée, du ou des artistes nationaux invités. L'objectif est de promouvoir les talents urbains locaux avant un programme d'artiste connu, afin de permettre au public de découvrir les artistes locaux.

*Budget total de l'action : 5 800 €      Subvention de la Commune : 2 000 €*  
*Subvention de l'Etat : 0 €*  
*Subvention CUGN : Pas de demande*

**MJC Etoile : Journal de quartier Année 2**

Le but est de mettre en relation tous les acteurs du quartier, qui font vivre le quartier Vand'Est, de créer des groupes de « journalistes » pour couvrir les événements, de collecter des informations sur ce qui va se passer dans le quartier. L'action s'organise à partir de petits groupes de deux ou trois personnes qui rédigent et mettent en page les articles (les personnes en difficultés seront accompagnées). Un travail avec les écoles dans le cadre de la semaine de la presse sera engagé ainsi que des rencontres avec la presse locale.

*Budget total de l'action : 8 040 €      Subvention de la Commune : 500 €*  
*Subvention de l'Etat : 1 500 €*  
*Subvention CUGN : 0 €*

- **Lutte contre les discriminations**

**ATMF (Association des travailleurs Maghrébins de France) : DAIC – accès aux droits: Migrants vieillissants (foyer ADOMA)**

Il s'agit d'accompagner les migrants vieillissants résidents dans les foyers Adoma, afin de faciliter leur vie quotidienne et rompre leur isolement. Cette action concerne aussi bien leur accompagnement pour trouver des solutions adaptées à leurs problèmes administratifs que la mise en place d'activités génératrices de lien social.

*Budget total de l'action : 26 300 €      Subvention de la Commune : 1 000 €*  
*Subvention de l'Etat : doit faire l'objet d'une instruction*  
*au titre de l'appel à projet du "Programme Régional*  
*d'Intégration des Populations Immigrées"*  
*Subvention CUGN : 0 €*

**Khamsa : Permanence, médiation sociale et développement de la vie associative**

L'action s'adresse à un public en difficulté : une permanence sociale est mise en place proposant une information et une orientation vers les démarches administratives, ainsi qu'une médiation avec les services publics (scolaires, santé, justice, logement). L'action propose également une aide à l'insertion des femmes par la cuisine et un accompagnement individuel.

*Budget total de l'action : 37 500 €      Subvention de la Commune : 1 000 €*  
*Subvention de l'Etat : 2 000 €*  
*Subvention CUGN : 2 000 €*

### **Khamsa : Lutte contre les discriminations pour le mieux vivre ensemble et l'amitié entre les communautés**

Le but est de sensibiliser tous les publics à la lutte contre les discriminations par des ateliers pour enfants à l'espace Yves Coppens. Cela se concrétise par une information sur les différentes formes de discriminations, l'échange de savoirs entre les habitants. Les publics participeront à la semaine nationale contre les discriminations, à la semaine « égalité, fraternité », à la journée internationale des droits des femmes, à la journée mondiale des migrants. En été, des ateliers de travaux manuels en rapport avec la Paix seront organisés.

*Budget total de l'action : 17 150 €*      *Subvention de la Commune : 1 000 €*  
*Subvention de l'Etat : 2 000 €*  
*Subvention CUGN : 1 500 €*

### **PIVOD 54 : Ecrivain public**

L'écrivain public permet à une population ne maîtrisant pas ou mal la langue française de faire valoir ses droits auprès de diverses institutions. PIVOD participe à la lutte contre l'exclusion, la discrimination sociale et au rétablissement de l'égalité des chances.

*Budget total de l'action : 3 080 €*      *Subvention de la Commune : 200 €*  
*Subvention de l'Etat : 1 500 €*  
*Subvention CUGN : Pas de demande*

## **II : Ville Vie Vacances**

### **Ark en Ciel : VVV Février / Pâques 2013**

L'objectif essentiel est de prévenir la délinquance et l'oisiveté des jeunes vivant au sein du quartier prioritaire pendant les vacances scolaires. L'action cherche également à combattre les exclusions en matière de loisirs et d'activités culturelles. Enfin, au travers de cette action, les jeunes pourront apprendre à s'investir dans des travaux d'intérêt général, à vivre en groupe et à respecter des règles de vie sociale autour d'un projet commun.

*Budget total de l'action : 6 400 €*      *Subvention de la Commune: 500 €*  
*Subvention de l'Etat : 1 000*  
*Subvention CUGN : Non Communiqué*

### **Ark en Ciel : VVV été 2013**

Pendant les vacances d'été, les jeunes sont demandeurs de sorties culturelles et de loisirs. Dans le cadre d'un partenariat avec Batigère, Ark en Ciel organise un chantier en juillet avec 7 jeunes de Vand'Est et Louvain. Ils rénoveront les entrées d'immeubles. En contrepartie de leur travail, Ark en Ciel organisera un séjour dans les Vosges L'objectif est de responsabiliser les jeunes en les rendant acteurs de leur quartier et en leur permettant d'accéder à des voyages culturels.

*Budget total de l'action : 9 500 €*      *Subvention de la Commune : 500 €*  
*Subvention de l'Etat : 1 500 €*  
*Subvention CUGN : Pas de demande*

### **City Zen : Citoyens responsables**

Ce projet s'organise autour d'ateliers théoriques et pratiques et vise à permettre aux jeunes de mieux appréhender les enjeux liés à la citoyenneté et leur rôle dans le système démocratique. La visite à Paris leur permet de se rapprocher concrètement du débat démocratique au sein duquel ils se sentent exclus. Cette visite leur permet de se réapproprier leur identité de citoyen.

*Budget total de l'action : 2 620 €*      *Subvention de la Commune : 1 120 €*  
*Subvention de l'Etat : 1 000 €*  
*Subvention CUGN : Non Communiqué*

### **Jeunes et Cité : Activités à dépassement**

Il s'agit de favoriser l'insertion sociale et la construction identitaire par l'expérience partagée d'« activités à risque ». Il sera question de la pratiques d'activités et de sports extrêmes et ce, durant chaque période de vacances scolaires.

*Budget total de l'action : 34 500 €*      *Subvention de la Commune : 500 €*  
*Subvention de l'Etat : 3 500 €*  
*Subvention CUGN : Pas de demande*

### **Khamsa : Jeunes citoyens et solidaires**

Ce projet résulte de la volonté de l'association de faire participer les jeunes aux réseaux de solidarité internationale. 16 jeunes de l'association rénovent une école au Maroc afin de favoriser les échanges avec des jeunes de ce pays. En novembre à Nancy, ils doivent participer à une rencontre sur la solidarité internationale : (débat et soirée détente).

*Budget total de l'action : 36 200 €*      *Subvention de la Commune : 1 500 €*  
*Subvention de l'Etat : 2 000 €*  
*Subvention CUGN : Non Communiqué*

### **MJC CS Nomade : VVV 2013**

La MJC propose 2 séjours pour 2013 (neige et musical), en direction des publics qui recherchent la possibilité de partir. L'enjeu de l'action est de favoriser la mixité entre les tranches d'âge.

*Budget total de l'action : 54 880 €*      *Subvention de la Commune : 4 000 €*  
*Subvention de l'Etat : 4 500 €*  
*Subvention CUGN : Pas de demande*

### **MJC Etoile : VVV 2013**

Des chantiers « environnement », chantiers « argent de poche », chantiers en lien avec Batigère et MMH, chantiers aides à la personne. En contrepartie, il sera proposé aux jeunes des mini camps, des activités culturelles et sportives. Un partenariat est établi avec d'autres associations ainsi qu'une participation à leurs actions. Des stages thématiques pendant les vacances scolaires ont également lieu.

*Budget total de l'action : 38 200 €*      *Subvention de la Commune : 4 000 €*  
*Subvention de l'Etat : 5 000 €*  
*Subvention CUGN : Pas de demande*

Au total, il est proposé de verser **72 820 €** au titre des projets CUCS et VVV de la 1ère session 2013. Il restera **8 840 €** pour l'attribution des subventions aux projets de la 2ème session 2013.

Par ailleurs, il convient de préciser que pour les associations qui bénéficient de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de **23 000 €**, une convention d'objectifs et de moyens doit être conclue avec l'autorité administrative.

En l'espèce, les associations ayant déjà conclu une telle convention avec la commune de Vandœuvre sont les suivantes :

- La MJC Etoile,
- La MJC CS Nomade,
- REPONSE
- Tricot Couture Services

Les conventions d'objectifs et de moyens de ces associations devront donc être modifiées ou complétées dans le cadre d'un avenant pour prendre en compte les compléments de subventions proposés dans le cadre des dispositifs CUCS et VVV.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à verser à chacune des associations présentées dans cette délibération les subventions proposées,

- à signer les avenants correspondant aux conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Commune de Vandœuvre et les associations MJC Etoile, MJC CS Nomade Réponse et Tricot Couture Services.

Les crédits sont prévus au BP 2013, sous-fonction 522, article 6574.2/0, service 36V.

**Adopté à l'unanimité.**

**Abstentions : M. JARRY Daniel - Mme EVROT Florence - M. GIUMMELLY Philippe - Mme CABLE Valérie - Mme NICOLAS Françoise - Mme VON HATTEN Bertille - Mme RENAUD Dominique - M. MULLER François - Mme HOULLE Marie-Jeanne - M. VANDEVELDE Jean-Luc - Mme ARDIZIO Christine - M. PANNIER Nicolas.**

### **15 ) ADHÉSION DE LA COMMUNE DE VANDŒUVRE-LÈS-NANCY AU RÉSEAU DES VILLES CORRESPONDANTS DE NUIT ET DE LA MÉDIATION SOCIALE.**

Depuis quatorze ans, le Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la Médiation Sociale conduit une démarche partagée autour du métier de correspondant de nuit pour en faire connaître toutes les dimensions, accompagner la création d'outils nécessaires à sa maturité et disposer d'un cadre de référence commun à l'existant et transférable à de nouvelles structures porteuses.

Le réseau a pour vocation de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les collectivités et organismes ayant créé une structure de médiation. Il a également pour objectif de promouvoir la professionnalisation, le statut et la reconnaissance du métier de médiateur. Il a enfin pour objet d'être un lieu permanent et stratégique de questionnements, de débats et de réflexion sur les questions de prévention et de médiation et d'être le relais au plan national des volontés et des ambitions de chaque ville dans ces domaines.

Le montant de l'adhésion est de 500 € au titre de l'année 2013 ; il est révisable chaque année.

Les statuts du Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la Médiation Sociale ainsi que la charte adoptée par celui-ci sont joints en annexe de la présente délibération.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver les statuts de l'association du Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la Médiation Sociale et de décider de l'adhésion de la commune à ce Réseau,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à ratifier la charte de référence de la médiation sociale de la délégation interministérielle à la ville,

- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la Commune de Vandœuvre-lès-Nancy au sein de ce Réseau,

Propositions de M. le Maire :

Titulaire : Jean-Noël GENIN    Suppléant : Rachid SEKKOUR

Le Conseil Municipal désigne, à la majorité, comme représentants de la Commune de Vandœuvre-lès-Nancy au sein du réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale :

Titulaire : Jean-Noël GENIN    Suppléant : Rachid SEKKOUR

Les crédits sont prévus au budget 2013 à l'imputation : /522/6281/36V.

**Adopté à la majorité.**

**Contre : Mme NICOLAS Françoise - Mme VON HATTEN Bertille - Mme RENAUD Dominique - M. MULLER François - Mme HOULLE Marie-Jeanne - M. VANDEVELDE Jean-Luc - M. PANNIER Nicolas.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

Stéphane HABLOT  
Maire  
Conseiller Général  
de Meurthe & Moselle

Diffusion :

- Affichage (panneau).
- Site internet.